Formation

AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE
Stagiaire : Monsieur Charly BERTHAUD

A l'attention de M. PEYRE Robin

Monsieur Charly BERTHAUD a suivi du 12 au 14 octobre 2026, pour une durée de 3 jour(s), le stage de formation à la prévention du risque électrique organisé par HP Formation (lieu : HP Formation Pierrelatte-26700 PIERRELATTE) animé par Gérard JARDIN, et intitulé : Initial B1V-B2V Essai-BR-BC-H0V H0V - B1V - B2V Essai - BR - BC

Au cours de ce stage, Monsieur Charly BERTHAUD a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors de ces opérations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Joel PLAY
Directeur

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B – chemin du Derontet
01360 BELLIGNEUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150.000 euros

TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE

TITULAIRE : M. Charly BERTHAUD — **L'EMPLOYEUR : LIP MONTELIMAR**

Fonction : — Service/Affectation :

Personnel	Symbole habilitation et attribut	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages ou install. concernés	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre NON électrique				
Exécutant	**H0V**	HTA		
Chargé de Chantier				
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant	**B1V**	BT/TBT		
Chargé de travaux	**B2V Essai**	BT/TBT		
Chargé d'intervention BT	**BR**	BT<=1000V/BT<=400V AC/TBT		
Chargé de consignation	**BC**	BT/TBT		
Chargé d'opérations spécifiques				
Chargé d'opérations spécifiques HT				
Habilité Spécial				

Document Supplémentaire : NON — **L'absence d'une indication a valeur d'interdiction**

Le titulaire : Date et signature
M. Charly BERTHAUD

Pour l'employeur : Nom, prénom, fonction, date et signature
LIP MONTELIMAR
PEYRE Robin

VALIDITE : 13/10/2029

Nous émettons donc un avis :

- [x] Avis Favorable
- [] Avis Défavorable

Formation

Beligneux, le 14 octobre 2026

LIP MONTELIMAR
M. PEYRE Robin
INDUSTRIE ET BATIMENT
3 Bd Président Georges Pompidou
26 200 MONTELIMAR

ANNEXE AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE
Stagiaire : Monsieur Charly BERTHAUD

Monsieur,

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé(e), l'employeur doit s'assurer :

- que les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente habilitation
- que le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé
- que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations
- que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations
- qu'elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.
- qu'elle dispose dans l'entreprise des équipements de protection individuelle nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées

Le symbole d'habilitation ne suffit pas à lui seul à définir le titre d'habilitation: le champ d'application doit être complètement renseigné.
L'EMPLOYEUR doit préciser les limites à appliquer aux habilitations, notamment:
- les types d'ouvrages ou d'installations concernés;
- la localisation des ouvrages ou des installations ou des parties d'ouvrages ou d'installations;
- le type d'opération d'ordre électrique ou d'ordre non électrique autorisé;
- les limites de tension

Une information sur les instructions de sécurité générales relatives à la prévention du risque électrique doit, lorsqu'elles existent, compléter cette formation.

Cet avis doit être archivé par l'EMPLOYEUR jusqu'au prochain recyclage de son titulaire. Il est établi sur la base des niveaux d'HABILITATION demandés par l'EMPLOYEUR de l'apprenant et peut présenter des réserves sur le comportement de l'apprenant ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes; il peut enfin faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités.

SUIVI :

L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des modifications du contexte de travail de l'intéressé(e), notamment dans les cas suivants:
- une mutation de l'habilité(e) avec changement du signataire du titre, un changement de fonction, une interruption de la pratique des OPERATIONS pendant une longue durée (de l'ordre de 6 mois par exemple), une modification de l'aptitude médicale, un constat de non-respect des prescriptions régissant les OPERATIONS, une modification importantes des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS (évolution du matériel ou de la structure), notamment lorsque la nature des causes de danger et les niveaux de risque évoluent, une évolution des méthodes de travail, une évolution de la règlementation.

A l'issue de cet examen, l'HABILITATION est soit maintenue, soit modifiée, soit suspendue.
Si des besoins de formation sont exprimés ou constatés, ils doivent être satisfaits au moyen d'un recyclage ou d'un complément de formation.

RECYCLAGE :

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment de la complexité ou fréquence des OPERATIONS, de l'évolution technologique des matériels, de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR. La périodicité recommandée est de 3 ans.

Il appartient à l'EMPLOYEUR de définir les modalités de ce recyclage après avoir évalué les compétences de son personnel, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique (questionnaire, entretien, épreuve pratique, logiciels spécialisés, etc ...). Le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature.

Pour tout renseignement, notre équipe est à votre disposition : HP Formation - BELIGNEUX
Tél : 04.72.25.45.45 ou par mail : administratif@hp-formation.fr
Retrouvez aussi toutes nos informations sur notre site internet :
www.hp-formation.fr